

Séance du 11/06//2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation
05/06/2026Date d'affichage
05/06/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le onze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

Mme BAILLARGUET Emilie, Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, M. BOUILLEAU Hugo, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, Mme JEANNERET Véronique, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procuration :Était absent :Étaient excusés :

M. ALLEAU Dimitri, M. BARRAUD Alexis, M. GIRAUD Romuald, M. MICHAUD Ludovic

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme FLOURIOT Gwenaëlle

Numéro interne de l'acte : 2026-67**Objet : Tarif pour la participation aux festivités de la fête nationale**

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif pour la participation aux festivités de la fête nationale 2026.

Il est précisé que ces festivités auront lieu le 14 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

- ✓ De maintenir un tarif unique pour les habitants de la commune et les extérieurs, l'intérêt étant de rassembler un maximum de personnes lors ce moment convivial.
- ✓ D'augmenter le tarif de 12,00 € à 13,00 € par adulte, gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,
Mme Gwenaëlle FLOURIOT



Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 17 juin 2026
Le Maire,
M. Jean-François SALANON



Jean-François SALANON